

L'ETHNOLOGIE SOCIALE ET RELIGIEUSE^(*)

S'il est relativement facile de distinguer l'Ethnologie de la Sociologie, la première de ces deux sciences englobant un champ de recherches beaucoup plus étendu que la seconde, il est évidemment plus difficile de distinguer l'ethnologie sociale et religieuse de la sociologie générale comme de la sociologie des religions dites primitives, tout au moins en France, où nous continuons à vivre dans la tradition de Durkheim. Cette difficulté s'est encore accrue depuis la création en Angleterre d'une nouvelle discipline, "l'Anthropologie sociale", dont la méthode est comparative, et qui englobe dans ses comparaisons aussi bien les sociétés occidentales que les sociétés traditionnelles. Néanmoins, il est possible de découvrir, dans l'enseignement et la recherche de l'ethnologie sociale et religieuse en France, les traits particuliers qui permettent de la distinguer de la sociologie : soit dans son objet (sociétés et religions des peuples sans écriture), soit dans son esprit (recherche de modèles mécaniques au lieu de modèles statistiques), soit enfin dans sa méthode (la petitesse des groupes à étudier permettant l'usage de l'observation participante). Il n'en reste pas moins que des difficultés de délimitation existent et ces difficultés se manifestent jusque dans les titres des chaires. Ainsi la chaire de M. Servier à Montpellier porte le titre de chaire de sociologie, bien qu'une partie importante de l'enseignement y soit consacrée aussi à l'ethnologie ; la chaire de M. Durand à Grenoble-Chambéry, qui porte le titre de chaire de sociologie, ajoute entre parenthèses : anthropologie culturelle et sociale ; la chaire enfin de M. Balandier à Paris réunit, en une seule formulation, l'ethnologie et la sociologie de l'Afrique Noire.

L'enseignement de l'ethnologie sociale et religieuse est donné à Paris au Collège de France, sous le titre d'anthropologie sociale, par M. Lévi-Strauss, et à la Faculté des lettres et sciences humaines, par l'auteur de cet article. À l'École Pratique des Hautes Études, VIe section (Sciences économiques et sociales), il existe aussi une chaire générale d'anthropologie sociale (M. Lévi-Strauss) comme une chaire sur l'évolution des structures sociales, qui fait rejoindre l'ethnologie à la sociologie (M. Chombart de Lauwe), mais ce qui domine, c'est la division par aires culturelles (Maghreb), Afrique Noire, Asie du Sud-Est, etc.) ; cependant, on s'est aperçu du danger d'une spécialisation trop précoce et, à la demande de M. Métraux, une "initiation à la recherche ethnologique" a été organisée, dont les deux titulaires actuels, MM. Tardits et Bernot, ont fait, en centrant leurs conférences sur les structures de parenté, avant tout une initiation à l'ethnologie sociale. Pour la Ve section (Histoire des religions), l'ancienne chaire des religions primitives, occupée par Marcel Mauss, s'est progressivement scindée en autant de chaires qu'il existe de continents : Océanie (M. Guiart). Afrique Noire (Mme Diéterlen et M. Tardits), Eurasie septentrionale et arctique (Mme Lot-Falck), etc., tandis que M. Lévi-Strauss assurait la continuation de l'enseignement de M. Mauss, puis de Leenhardt, plus général et plus comparatif (religions comparées des peuples sans écriture). Ajoutons qu'à la Faculté des lettres il existe un certificat d'histoire des religions, avec une option "religions primitives" occupée par le même professeur, qui dirige par ailleurs l'enseignement de l'ethnologie sociale et religieuse.

En province, il existe six chaires d'ethnologie ou d'anthropologie culturelle, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Paris, Toulouse, Grenoble, et plusieurs universités déjà se préoccupent d'en créer éventuellement de nouvelles. Bien entendu, il n'y a, dans chacun de ces postes, qu'un titulaire pour l'ensemble discipline, mais le certificat qui est l'aboutissement est constitué de plusieurs matières, certaines obligatoires, d'autres à option. À Strasbourg (M. Zahan), l'ethnologie sociale et religieuse est une matière obligatoire. À Lyon (M. Michea), le cours magistral reste toujours axé sur les problèmes de l'organisation sociale. À Montpellier, où le même professeur, M. Servier, prépare, prépare à la fois le certificat de sociologie et celui d'ethnologie, l'étude des systèmes sociaux envisagés sous une double perspective, sociologique et ethnologique, occupe naturellement une place d'honneur. Quant à Grenoble, où il n'existe qu'une licence de sociologie, si le titulaire de cette chaire, M. G. Durand, a fait ajouter au mot "sociologie" ceux d'"anthropologie culturelle et sociale", c'est justement pour pouvoir intégrer les problèmes de l'ethnologie sociale et religieuse aux options de la sociologie générale. On voit ainsi se dessiner un peu partout ce souci de réserver à l'étude des sociétés ou des religions des peuples sans écriture une part de plus en plus importante, soit une sous la forme d'une matière "obligatoire" pour les examens terminaux, soit tout au moins sous la forme d'une "option". Il nous paraît meilleur de laisser les universités libres d'organiser, selon leurs besoins ou leurs possibilités, l'enseignement de l'ethnologie sociale et religieuse, plutôt que de leur imposer, d'en haut, des cadres trop rigides. Ce ne sera que lorsque toutes les universités seront en possession de chaires spéciales en ce domaine qu'une planification de l'enseignement s'avérera alors nécessaire, de façon à bien marquer les frontières entre les sciences voisines et coordonner leurs indispensables collaborations.

Les titulaires de ces diverses chaires ne se préoccupent pas seulement de l'enseignement, mais encore – naturellement – de la préparation à la recherche. Certains professeurs, comme M. Durand, font commencer cette préparation dès la première année de licence, afin de familiariser le futur ethnologue avec le milieu – en

(*) In *Revue de l'Enseignement Supérieur*, n° 3, 1965, pp. 17-24.

l'occurrence le milieu savoyard – et les problèmes anthropologiques concrets. L'étroite liaison entre la théorie et la pratique alors, par petits groupes de 5 à 8, tend à remplacer le découpage "artificiel" de la licence en "certificats" par un travail continu sur un ou plusieurs semestres et forme des licenciés déjà bien entraînés, qui peuvent s'intégrer rapidement dans les organismes spécialisés (aménagement du territoire, syndicats paysans, etc.). La plupart des professeurs, cependant, attendent la fin de la licence et l'inscription à une thèse de troisième cycle pour organiser la préparation à la recherche. Ici encore, une riche diversité apparaît. Il est possible en effet de demander aux candidats de se cantonner tous dans un même domaine, dont chacun abordera une partie ; par exemple, à Strasbourg, actuellement, tous les candidats travaillent sur l'ethnie Bambara ; ce sera demain l'ethnologie alsacienne. À Bordeaux, M. Métais a organisé un groupe d'études interdisciplinaire axé sur le Cameroun, avec, à côté des ethnologues, des assistants de la Faculté des sciences et des médecins. Il est possible encore de laisser à chacun des candidats toute liberté de choisir son sujet de thèse ; c'est ce qui se passe à Paris, à Montpellier, à Lyon, et en partie à Bordeaux. Mais il semble bien qu'il y ait quelque danger à laisser les étudiants se mettre à une thèse avant de s'être familiarisés avec les techniques propres à la recherche et sans qu'ils aient suivi au moins une année de travaux pratiques. À Montpellier, différents organismes publics subventionnent les recherches collectives, monographies de villages, ou études des possibilités touristiques d'une région, qui permettent cette familiarité avec le terrain. À Paris, M. Leroi-Gourhan a organisé, depuis de nombreuses années, un stage, dit stage de Musée de l'Homme, qui constitue la première année du troisième cycle. Il ne nous appartient pas de donner le programme de ce stage, qui dépasse l'objet de cet article ; il nous suffit de dire qu'il comporte l'étude des techniques propres à l'ethnologie sociale ou religieuse et que, dans le travail sur le terrain qui le clôt, réunissant les étudiants dans un village typique de France, les futurs stagiaires forment des équipes dont l'une au moins portera sur des problèmes d'ethnologie sociale (parenté mariage, groupements sociaux, relations entre les classes, caractéristiques de la paroisse, folklore, etc.).

Mais il est bien entendu qu'en France, où l'idée des faits sociaux totaux de M. Mauss a exercé une influence capitale sur la pensée des actuels enseignants et des chercheurs, le rôle de la recherche est justement de permettre la synthèse entre les professeurs, ou par des professeurs différents, et de bien faire saisir aux étudiants les interrelations entre les techniques, la vie économique, les structures sociales, les valeurs culturelles, les objets portant en effet toujours la marque de la société, et la société à son tour constituant, suivant l'expression de M. Lévi-Strauss, une "super-technique" qui, du moins en partie, ne fait que prolonger les techniques élémentaires.

Une fois cependant cette profession de foi formulée dans l'unité de l'ethnologie, il nous sera permis sans doute de montrer l'intérêt tout particulier qui s'attache, selon nous, à l'ethnologie sociale et religieuse (sociale d'ailleurs plus que religieuse) dans la formation des étudiants et la place qui doit être faite dans l'organisation universitaire.

1° Il est évident que l'ethnologie sociale doit se rapprocher de la sociologie ; ce rapprochement est marqué, à Paris, par le fait que le titulaire de la chaire d'ethnologie générale appartient au Département d'histoire et géographie, tandis que celui d'ethnologie sociale et religieuse appartient au Département des sciences sociales. Si des différences indéniables, auxquelles nous avons fait allusion au début de cet article, séparent ethnologie sociale, anthropologie sociale et sociologie, il n'en reste pas moins que, d'abord, les sociologues s'essaient à utiliser les méthodes, comme celle de l'observation participante, ou les perspectives de l'ethnologie dans le domaine de la sociologie (plus particulièrement dans les sociétés de *folk*) et que, réciproquement, les ethnologues s'essaient à utiliser les techniques, comme les techniques statistiques, et les perspectives de la sociologie dans le domaine de l'ethnologie (plus particulièrement dans les sociétés *en transition*). Du dialogue qui naîtra de ce rapprochement qui s'amorce à peu près partout dans les universités, soit qu'un même titulaire prépare aux deux certificats, soit que l'ethnologie sociale devienne une "option" du certificat de sociologie générale, un enrichissement – et peut être même, demain, une refonte de nos conceptions scientifiques – pourrait naître.

2° Le goût du concret, l'amour du "terrain", la volonté aussi d'être utile poussent un nombre croissant d'étudiants vers les recherches pratiques. Mais, si cette tendance a permis à la France de grouper un nombre imposant de savants bien spécialisés dans une aire culturelles déterminée, il y a dans cette tendance actuellement triomphante un double danger, celui de faire chavirer l'ethnologie vers l'ethnographie – celui de nous faire oublier que la connaissance de l'homme ne peut se faire autrement qu'en utilisant la méthode comparative. Bref, alors que dans les pays anglo-saxons la théorie va de pair avec la recherche empirique, la France souffre d'un manque de théoriciens. Certes, il est facile de comprendre que dans leur volonté de ne pas étudier, comme à l'époque de Durkheim et de Lévy-Bruhl, les sociétés "primitives" à travers les livres, dans la paix d'une bibliothèque, les ethnologues d'aujourd'hui optent pour leur "terrain". mais ceux qui gardent, malgré tout, le sens de la nécessité des "idées" confondent alors malheureusement, les interprétations *post*

factum, "ces explications précoces", comme les dénomme Sullivan, avec la véritable théorie scientifique. Une explication *post factum* ne peut jamais être autre chose que simplement "plausible", car un "donné" implique tout un ensemble "d'interprétations alternatives" (R. K. Merton), toutes également compatibles avec ce donné et, comme l'ont bien montré les logiciens, on ne sait jamais si une autre hypothèse, à laquelle on n'a pas pensé, ne pourrait encore mieux s'adapter aux faits. Il est donc indispensable d'aller sur le terrain, mais il est indispensable – avant et après – de songer à la théorie fondamentale. De là, la nécessité d'un enseignement de l'ethnologie sociale et religieuse, comme propédeutique à toute recherche, d'un enseignement conçu dans une perspective essentiellement théorique et centré sur la méthode comparative. Il est évident qu'au bout d'un an ou deux l'étudiant n'aura pas assimilé valablement cet enseignement théorique ; il lui aura donné au moins le sentiment qu'au delà des conceptualisations ou des systèmes de références que l'on confond trop souvent avec la théorie, mais qui n'en sont qu'un des éléments, le but à atteindre, c'est la connaissance de l'homme et de la société, et que la recherche empirique doit toujours se doubler d'un effort théorique. Il n'y a de science qu'à cette condition.

L'ethnologie (sociale et religieuse) occupe une place à part, dans la mesure où il n'existe pas encore une licence, officialisée, d'ethnologie. c'est pourquoi elle attire des étudiants venant des plus diverses disciplines. En premier lieu sans doute, ceux qui veulent se consacrer à la recherche ethnologique, soit en France (étude de communautés ou de régions rurales), soit, surtout, outre-mer. Mais il est frappant de voir le nombre relativement important d'étudiants venant de la sociologie, de l'histoire et géographie, de la psychologie, voire même des lettres, modernes plus que classiques. Il nous a paru intéressant de mener une enquête sur les raisons de ce choix. Sans doute la raison est souvent en apparence "utilitaire" ; il s'agit pour le sociologue, de connaître la perspective de l'enquête ethnologique pour compléter son bagage intellectuel ; il s'agit pour le psychologue, de mieux saisir l'influence de la culture sur la personnalité, afin d'éviter les pièges de l'ethnocentrisme ; quant aux étudiants de lettres, ils se destinaient au fond à l'ethnologie, mais ils voulaient avant de partir, par exemple, en Amérique Latine, savoir parler parfaitement l'espagnol ou le portugais. Cependant, par-delà ces raisons, qui font de la chaire d'ethnologie sociale et religieuse une espèce de "plaque tournante", il y en a d'autres, plus profondes, et que la conversation du professeur avec ses élèves permet de dégager. En gros, il y a (ce qui est la forme moderne du rêve exotique) le besoin de l'altérité, le désir de communiquer avec l'autre, par delà les barrières de langue ou de couleur, ou de comprendre l'*aliud* – le désir de sortir en somme de l'atmosphère étouffante de la nation close. Et il y a le désir de découvrir l'homme, à travers la multiplicité de ses œuvres culturelles : les autres disciplines de l'Université lui font connaître ces œuvres culturelles en elles-mêmes : littératures, aménagement du sol, évolution de l'économie, institutions sociales, etc. ; mais l'étudiant aujourd'hui s'interroge surtout sur le producteur de ces œuvres ; il rêve d'une anthropologie qui couronnerait l'ensemble de ses études, et c'est à l'ethnologie sociale (parce qu'il sait qu'elle porte ailleurs le nom d'anthropologie sociale) qu'il s'adresse, en dernière analyse. Nous avons essayé de dégager, ailleurs, à partir de cette espèce d'enquête permanente, le programme d'un nouvel humanisme ("L'ethnologie et le nouvel humanisme", *Revue philosophique*, 1964, t. IV).

Parmi les étudiants du dehors, c'est-à-dire qui se préparent à d'autres professions que celle de l'ethnologue, il y a chaque année un ou deux médecins, plus particulièrement psychiatres. Et nous savons par M. Métais qu'il en est de même à Bordeaux. Sans connaître, le plus souvent, l'article de M. Mauss sur les rapports théoriques et pratiques entre la sociologie et la psychologie, ils viennent cependant, attirés par le problème du symbolisme, de façon à éclairer les délires des malades mentaux par une meilleure connaissance des lois du symbolisme normal, ce que M. Mauss considérait comme la plus importante contribution de l'ethnologie à la psychiatrie (ou à la psychanalyse). C'est pourquoi, à Paris, nous avons transformé notre direction d'études à la VI^e section de l'École Pratique des Hautes Études, qui portait auparavant sur les rapports entre les races et les civilisations, en une direction d'études de psychiatrie sociale. De cette façon, les psychiatres peuvent trouver un centre où les problèmes qu'ils posent peuvent sinon trouver leurs solutions, du moins servir à un dialogue interdisciplinaire fécond. Depuis un an, une chaire d'ethnopsychiatrie a été fondée à la VI^e section, sous la direction de M. Devereux. Tandis que la chaire de l'auteur de ces lignes se consacrait à une série d'enquêtes sur les problèmes d'adaptation des Africains ou des Afro-Américains à Paris, enquêtes dans lesquelles psychiatres, psychologues, ethnologues travaillent de concert, dans les cadres toujours de la VI^e section, mais en dehors du cadre enseignant, Mlle Faladé créait un centre d'ethnopsychiatrie africaine, en liaison avec la chaire de psychiatrie de la Faculté de médecine de Dakar (M. Colomb). Parallèlement à cet effort de rencontre entre médecins et ethnologues, nous ne pouvons pas ne pas signaler, à la Faculté de droit de Paris, le développement des études d'ethnologie juridique, commencées, croyons-nous, par R. Maunier, puis élargies encore avec H. Lévy-Bruhl et M. Poirier, continuées aujourd'hui sous la direction de M. Alliot. Nous permettra-t-on de dire que certains des étudiants, formés par la Faculté de droit et partis en Afrique pour étudier les "coutumiers" ou

les "palabres", se sont aperçus, sur le terrain, de l'étroite interrelation entre les faits juridiques et les autres faits sociaux, plus spécialement religieux.

Il apparaît donc souhaitable que, par delà les barrières "factices", une collaboration de plus en plus étroite s'établisse entre les diverses facultés, pour donner au étudiants intéressés les bases indispensables, c'est-à-dire une connaissance générale de l'ethnologie sociale et religieuse à partir de laquelle la spécialisation peut se faire désormais sans danger, mieux encore, sans perte de temps regrettable, une fois gagné le lieu de travail. C'est dans cette voie que l'Université doit s'engager et s'engagera certainement.